

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



12191098

Tribunal de commerce de Charleroi

ENTRE LE

15 NOV. 2012

Greffe
Le Greffier

N° d'entreprise : **0 869. 754. 557**
Dénomination

(en entier) : **UNIWAN.BE**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : rue Larmoulin, 51 - 6230 Pont-à-Celles
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modifications des statuts

A COMPARU

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société privée à responsabilité limitée « UNIWAN.BE »

ayant son siège social à 6230 Pont-à-Celles, rue Larmoulin, numéro 51

Numéro d'entreprise : 869.754.557.

DÉLIBÉRATIONS - RÉOLUTIONS

Les comparants étant les seuls associés de la dite société se sont réunis spontanément en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes, et ce, à l'unanimité, savoir :

I. PREMIERE RESOLUTION: CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

L'Assemblée décide de transférer le siège social, à dater de ce jour, à : 6230 Pont-à-Celles, rue Larmoulin, 53.

En conséquence : L'alinéa premier de l'article deux des statuts y relatif est supprimé et remplacé par le texte suivant :

« Le siège social est établi à 6230 Pont-à-Celles, rue Larmoulin, 53 ».

II. DEUXIEME RESOLUTION

1) LIBERATION DES PARTS.

L'assemblée reconnaît que les six cent nonante-six (696) parts sociales actuelles sont actuellement entièrement libérées.

2) RENONCIATION AU DROIT DE PRÉFÉRENCE.

Chaque associé renonce, en ce qui concerne l'augmentation de capital dont question ci-après, à l'exercice du droit de préférence, au prorata du nombre de parts déjà possédées par lui, prévu par l'article SIX (6) des statuts, et par la loi.

III. TROISIEME RESOLUTION

ASSOCIES EXISTANTS ET SOUSCRIPTEURS NOUVEAUX.

AUGMENTATION DE CAPITAL - SOUSCRIPTION EN NUMÉRAIRE - CRÉATION DE TITRES SANS VALEUR NOMINALE.

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt et un mille six cent soixante euros (121.660 EUR) pour le porter de soixante-neuf mille six cents euros (69.600 EUR) à cent nonante et un mille deux cent soixante euros (191.260 EUR) par la création de cinq cent cinquante-trois (553) parts sociales, sans mention de valeur, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices à partir de ce jour.

Ces parts sociales nouvelles sont immédiatement souscrites en numéraire, au prix de deux cent vingt euros (220 EUR), étant leur valeur intrinsèque (réelle) actuelle, reconnue par chacun, et libérées chacune comme dit ci-après, par les personnes ci-après, ici présentes et qui acceptent, savoir :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/11/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

N° ASSOCIE / SOUSCRIPTEUR NOUVEAU ET NOMBRE DE NOUVELLES PARTS	* ACTIONSPARTS / ACTIONS
1. Monsieur ANDRE Jean-Marc, susvanté, propriétaire de cent onze parts nouvelles	111
2. Monsieur GROLAUX Pascal, susvanté, propriétaire de trente parts nouvelles	30
3. La sprl « TECHNIQUE ET GESTION, susvantée, propriétaire de cent nonante-cinq parts nouvelles	195
5. Monsieur DELFOSSE Benoni, susvanté propriétaire de nonante-cinq parts sociales nouvelles	95
6. Monsieur LAMBOTTE Yves, susvanté, propriétaire de six parts nouvelles	6
7. Monsieur NENIN Eric, susvanté, propriétaire de deux parts nouvelles	2
8. Monsieur LEFEBVRE Philippe, propriétaire de dix parts nouvelles	10
9. Monsieur PLUMET Yorick, propriétaire d'aucune part nouvelle	0
10. Monsieur BOSMANS Jean-François, susvanté, propriétaire d'aucune part sociale nouvelle	0
10. Monsieur CHAMPENOIS Christophe, né à Chimay, le 21 septembre 1981, (numéro national : 81.09.21/045-22), domicilié à 6464 Riezes, rue de Nimelette, 110, propriétaire de nonante-trois parts nouvelles	
ici représenté par Monsieur ANDRE Jean-Marc	
suivant procuration sous seing privé datée du 20 octobre 2012	
laquelle demeurera annexée aux présentes. 93	
11. Monsieur COLSON David, né à Uccle, le 22 avril 1970, (numéro national : 70.04.22/457-90), domicilié à 1360 Perwez, rue Jean Sprimont, 2, propriétaire de dix parts nouvelles	10
12. Monsieur CRUCIFIX Benjamin, né à Braine-le-Comte, le 22 février 1988, (numéro national : 88.02.22/133-02), domicilié à 1430 Quenast, rue de l'Ecole, 6, propriétaire d'une part nouvelle	1
Les comparants sub 10, 11 et 12, étant tous nouveaux associés, ici présents et qui acceptent	

Total des parts sociales nouvelles : cinq cent cinquante-trois (553) parts

En conséquence.

1/Le capital social est désormais fixé à la somme de cent nonante et un mille deux cent soixante euros (191.260 EUR) représenté par mille deux cent quarante-neuf (1.249) parts sociales sans désignation de valeur, représentant chacune un/mille deux cent quarante-neuvième du capital social.

2/L'article CINQ (5) des statuts est supprimé et remplacé par le texte suivant :

ARTICLE CINQ - CAPITAL :

- Le capital social fixé initialement à la somme de vingt-quatre mille six cents euros (24.600 EUR) a été porté, par décision de l'Assemblée générale Extraordinaire du 22 décembre 2006 à la somme de soixante-neuf mille six cents euros (69.600 EUR) et a été porté, par décision de l'Assemblée générale Extraordinaire du 22 octobre 2012 à la somme de cent nonante et un mille deux cent soixante euros (191.260 EUR)

- Il est représenté par 1.249 parts sociales sans désignation de valeur, représentant chacune un/mille deux cent quarante-neuvième (1/1.249) du capital souscrit.

- Les parts sociales sont libérées comme suit : toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'Assemblée constate que l'augmentation de capital est ainsi réalisée, et confère tous pouvoirs à l'Organe de Gestion (Gérant) pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Denis CARPENTIER

NOTAIRE

Rue de l'Enseignement, 15

6140 FONTAINE L'EVEQUE

Tel. 071.54.88.88 - Fax. 071.54.88.89

notaire.carpentier@skynet.be